

Accès des urbanistes à la fonction publique territoriale :

40 parlementaires et plus de 150 élus locaux alertent le Gouvernement.

De nombreuses personnalités politiques, parlementaires, présidents de communautés, maires de grandes villes, élus régionaux, départementaux et municipaux demandent au Gouvernement de **restaurer les conditions d'accès des urbanistes diplômés de l'université au concours d'ingénieur territorial.**

En apportant leur soutien au Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), qui réunit 16 associations d'étudiants et diplômés d'Instituts d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire, ils souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur les effets de l'application conjointe des décrets n°2007-196 relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours de la fonction publique et n°2002-508 relatif à l'organisation du concours d'ingénieur territorial. Depuis l'entrée en vigueur de ces décrets, début 2009, le CNJU estime ainsi que plus d'un millier de diplômés en urbanisme ont vu leur candidature au concours d'ingénieur territorial rejetée.

La mention urbanisme de cadre de concours représente pourtant potentiellement près d'un quart de leurs débouchés professionnels.

Une récente enquête du Pôle urbanisme de l'ENACT démontre à cet égard que le grade d'ingénieur territorial est le seul, en l'état actuel du régime statutaire de la fonction publique territoriale, à **garantir les conditions d'exercice de l'ensemble des missions de l'urbaniste au sein des collectivités locales** : analyse et prospective territoriales, animation et pilotage de projets urbains et territoriaux, conduite et gestion d'opérations de

renouvellement urbain et de la politique de la ville.

Cette mention urbanisme perdure néanmoins en étant réservée aux seuls ingénieurs, architectes, géomètres et titulaires d'un diplôme dit « scientifique et technique » (dont la définition a été jugée « *aberrante et poussièreuse* » par François Deluga, président du CNFPT, à l'occasion du colloque célébrant les 25 ans de la Fonction Publique Territoriale, le 13 octobre dernier à Bordeaux).

Fin septembre, le CNJU a adressé une **lettre ouverte** à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, au ministre chargé de la Fonction publique, Eric Woerth et à Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales dans laquelle **il demande l'instauration d'un moratoire rétablissant dès 2010 l'accès des urbanistes diplômés de l'Université au concours d'ingénieur territorial option « urbanisme ».**

Estimant nécessaire que les urbanistes jouent un rôle accru en matière d'assistance à l'élaboration des politiques publiques au sein des collectivités locales (Grenelle 2, ANRU), plus de 4000 personnes ont déjà signé cette lettre ouverte.

Conscients des effets préjudiciables de ces décrets sur la définition des politiques locales de l'urbanisme et pour la qualité des projets territoriaux et urbains, **plus de 50 élus intercommunaux ont souhaité s'associer à cette requête, dont plusieurs membres des instances nationales de l'AdCF** : **Daniel Delaveau**, Président de l'AdCF (premier signataire), **Dominique Braye**, président de la communauté de Mantes en Yvelines, **Jean Girardon**, président de la communauté de communes « Autour du Mont Saint-Vincent », **Thierry Repentin**, vice-président de l'AdCF chargé de l'urbanisme, vice-président de Chambéry Métropole, **Christophe Sirugue**, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon, **Pierre Jarlier**, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, **Pierre Régnault**, président de la communauté de communes du Pays Yonnais.

Le collectif national des jeunes urbanistes bénéficie également du soutien de **Jacques Pélissard**, président de l'Association des Maires de France, **d'Hubert Falco**, secrétaire d'Etat, de **Gérard Hamel**, président de l'ANRU, **Marc Philippe Daubresse**, président de l'ANAH et ancien ministre du logement et **Serge Letchimy**, vice-président de la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique, urbaniste.

> Voir la liste complète des soutiens politiques : http://www.acces-urbanistes-fpt.fr/soutiens_politiques.htm

> Pour en savoir plus, consulter le site Internet du CNJU : <http://www.acces-urbanistes-fpt.fr>

> Contact adcf : o.crepin@adcf.asso.fr